

# AVIS N° 076 - 2017 / BRVM / DG

## CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE DE L'UEMOA

### Emprunt obligatoire "CRRH-UEMOA 5,85 % 2016-2026"

#### PREMIERE COTATION

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la première cotation de l'emprunt dénommé "CRRH-UEMOA 5,85 % 2016-2026", admis au compartiment des obligations, aura lieu le jeudi 29 juin 2017.

La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA, par abréviation CRRH-UEMOA, est le fruit de la coopération engagée depuis 2005 entre la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) pour la mise en place d'un marché hypothécaire dans les pays de l'UEMOA.

La CRRH-UEMOA est un établissement financier constitué sous forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration. Elle a obtenu son agrément en qualité d'établissement financier à caractère bancaire le 11 novembre 2011 sous le numéro T0165N. Son siège social est situé dans l'immeuble de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) à Lomé au Togo.

Par la Décision N°01/10-2016/PCA/CRRH-UEMOA, le Conseil d'Administration de la CRRH-UEMOA a marqué son accord pour l'émission obligatoire par Appel Public à l'Epargne sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA, d'un montant de 21,37 milliards de FCFA.

Le produit de cet emprunt de la CRRH-UEMOA est destiné aux opérations de refinancement de prêts au logement en faveur des banques de l'UEMOA qui en sont actionnaires.

La diffusion des 2 137 386 obligations "CRRH-UEMOA 5,85 % 2016-2026" dans le public a eu lieu du 23 novembre au 22 décembre 2016, avec comme date de jouissance le 03 janvier 2017 et au prix de 10 000 FCFA par obligation.

A l'issue de l'opération, un montant de 21 373 860 000 FCFA a été levé sur le Marché Financier Régional.

La procédure d'introduction retenue pour la première séance de cotation est la **procédure ordinaire**. Ainsi, le premier cours de négociation sera déterminé par la confrontation des ordres d'achat et de vente, avec un cours de référence fixé à **10 000 FCFA**.

Le symbole adopté pour les négociations sur le titre est "**CRRH.06**".

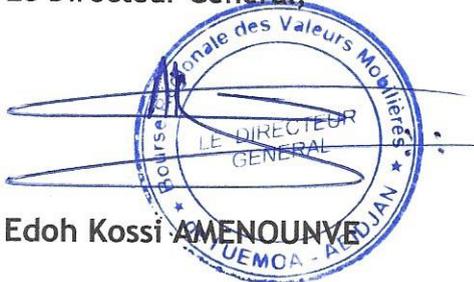
La SGI SOGEBOURSE est responsable de l'introduction en Bourse de l'emprunt obligataire dénommé "**CRRH-UEMOA 5,85 % 2016-2026**".

Les investisseurs qui désirent consulter la note d'information ou obtenir plus d'informations concernant cette émission obligataire, sont priés de communiquer avec la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) SOGEBOURSE : 5 et 7 Avenue Joseph Anoma Plateau - Abidjan, 01 BP 1355 Abidjan 01, Tél. :(225) 20 20 12 65, Fax:(225) 20 20 14 89, ou toute autre SGI installée dans les pays de l'UEMOA.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège, les Antennes Nationales de Bourse ou les différentes SGI installées dans les pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 12 juin 2017.

Le Directeur Général,



Edoh Kossi AMENOUNVE